



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel de surveillance

Question écrite n° 18070

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche de lui indiquer la répartition entre académies des 6 000 postes d'assistants d'éducation, ainsi que les critères qui présideront à cette répartition.

Texte de la réponse

L'État a prévu les moyens d'amorcer le dispositif des assistants d'éducation à partir de la rentrée 2003. Le ministère de l'Éducation nationale pourra effectuer un recrutement de 16 000 assistants d'éducation à compter de septembre 2003. Ces recrutements permettront de couvrir les fonctions essentielles actuellement assurées par les MI-SE et les aides-éducateurs (notamment l'aide aux élèves handicapés, la surveillance, la maintenance informatique). Ce sont ainsi 82 000 jeunes adultes - Mi-SE, assistants d'éducation, aides éducateurs - qui assureront à la rentrée 2003 des tâches d'encadrement des élèves et d'assistance aux équipes pédagogiques. Ce nombre très élevé témoigne de la résolution à maintenir un nombre important de jeunes adultes dans des établissements scolaires, pour contribuer à une meilleure éducation et un meilleur encadrement des élèves. La répartition inter-académique des assistants d'éducation tient compte des effectifs d'élèves, des dotations de base de MI-SE et d'aides éducateurs, et de critères sociaux, territoriaux, et structurels utilisés pour la répartition des moyens d'enseignement. Elle est également guidée par le souci de rééquilibrer les dotations en moyens de surveillance. La répartition entre les académies de métropole et des départements d'Outre Mer s'effectue comme suit :

ACADÉMIES	DOTATION ASSISTANTS
	éducation ou AVS (1er et 2e degré)
Aix - Marseille	740
Amiens	571
Besançon	275
Bordeaux	630
Caen	345
Clermont-Ferrand	305

Corse	93
Créteil	1 160
Dijon	365
Grenoble	735
Lille	1 287
Limoges	175
Lyon	661
Montpellier	665
Nancy - Metz	560
Nantes	607
Nice	591
Orléans - Tours	540
Paris	300
Poitiers	335
Reims	376
Rennes	450
Rouen	575
Strasbourg	370
Toulouse	695
Versailles	1 260
Martinique	170
Guadeloupe	190
Guyane	107
Réunion	416

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18070

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 mai 2003, page 3631

Réponse publiée le : 11 août 2003, page 6370